



VILLE DE
GENÈVE

COMMUNAUTÉ GÉNEVOISE D'ACTION
SYNDICALE (CGAS)
Monsieur Claude REYMOND
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Genève, le 10 février 2015

RASSEMBLEMENT « Journée internationale en faveur du droit de grève »

Le mercredi 18 février 2015 de 12h00 à 13h00 sur la place des Nations (zone A) ;
Le mercredi 18 février 2015 de 17h00 à 18h00 au parc Saint-Jean.

IMPORTANT

**Numéro de dossier : N° 40,200,002,514.000 / 186624
doit être rappelé lors de tout échange de courrier**

Monsieur,

N/réf. : Pereiras D.
☎ 022.418.62.11

Référence est faite à votre demande du 30 janvier 2015 concernant la manifestation citée en titre.

Sous réserve de l'autorisation du Département de la sécurité et de l'économie, place de la Taconnerie 7, case postale 3962, 1211 Genève 3, c'est bien volontiers que nous vous permettons de vous rassembler sur la place des Nations et au parc de Saint-Jean aux conditions suivantes :

- les piétons ne devront pas être importunés ou se sentir contraints de répondre ou de participer d'une manière quelconque à une discussion à laquelle ils ne souhaiteraient pas prendre part ;
- leur libre circulation ne devra pas être entravée ; en aucun cas, ils ne seront incités à se déporter sur la chaussée ;
- la tranquillité publique devra être respectée ;
- aucune structure (tente, dais, podium, etc.) ne sera installée sur l'emplacement octroyé ;
- aucun élément ne devra être accroché ou suspendu à la Broken Chair ;
- il est strictement interdit d'escalader la Broken Chair ;
- aucune banderole ou photographie ne devra être apposée sur les supports en béton bordant la place des Nations ;
- la vente, la préparation, la distribution et la consommation de boissons ainsi que de nourriture sont strictement interdites sur la place des Nations ;
- aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur les emplacements alloués ; ceux-ci devant être parqués conformément aux règles générales de la circulation routière ;

- **en cas d'utilisation de bougies, toutes les précautions utiles devront être prises pour empêcher les coulures de cire sur le sol. Les éventuelles réfections des surfaces endommagées seront facturées aux organisateurs par le service concerné ;**
- **l'utilisation de groupes électrogènes est strictement interdite ;**
- **la publicité, sous quelque forme que ce soit, est strictement prohibée ;**
- **toute forme de prosélytisme est interdite sur la voie publique ;**
- l'exposition d'images ou de textes pouvant heurter la sensibilité ou être contraires à l'éthique devront être préalablement soumises à l'autorisation du Département de la sécurité et de l'économie ;
- le trafic routier, notamment celui des lignes des Transports Publics Genevois ne devra pas être perturbé par la manifestation ;
- les organisateurs se cantonneront à la zone qui leur est octroyée selon le plan joint à la présente ;
- les directives des forces de l'ordre ou tout autre service officiel devront être respectées ;
- le site devra être laissé propre et en parfait état à la fin de la présence des manifestants ;
- une personne responsable sera présente en permanence sur les lieux du rassemblement ;
- si d'autres groupements devaient obtenir l'autorisation d'occuper le même emplacement, il vous appartiendrait de prendre toutes les dispositions utiles pour que votre présence conjointe ne soit pas préjudiciable à l'ordre public.

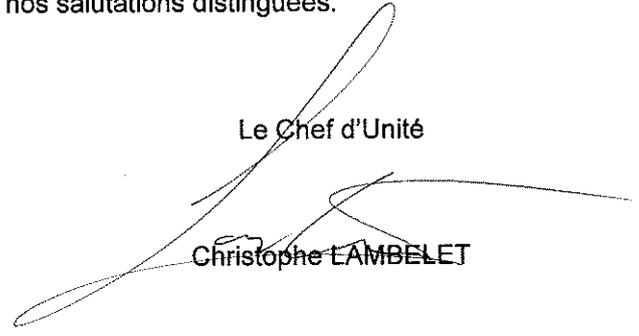
Nous attirons votre attention sur le fait que la présente permission est susceptible d'être modifiée ou révoquée en tout temps, dans la mesure où des circonstances extérieures imprévues l'imposeraient.

Enfin, veuillez noter que vous avez l'entière responsabilité dudit rassemblement, de sorte qu'en cas de débordements, ceux-ci pourraient vous être imputés. Il vous incombe donc de tout mettre en œuvre pour que les participants respectent les conditions susmentionnées.

En cas de non-respect des directives susmentionnées, la présente autorisation vous sera retirée sur le champ, sans préjuger de notre décision à l'occasion de vos éventuelles futures demandes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

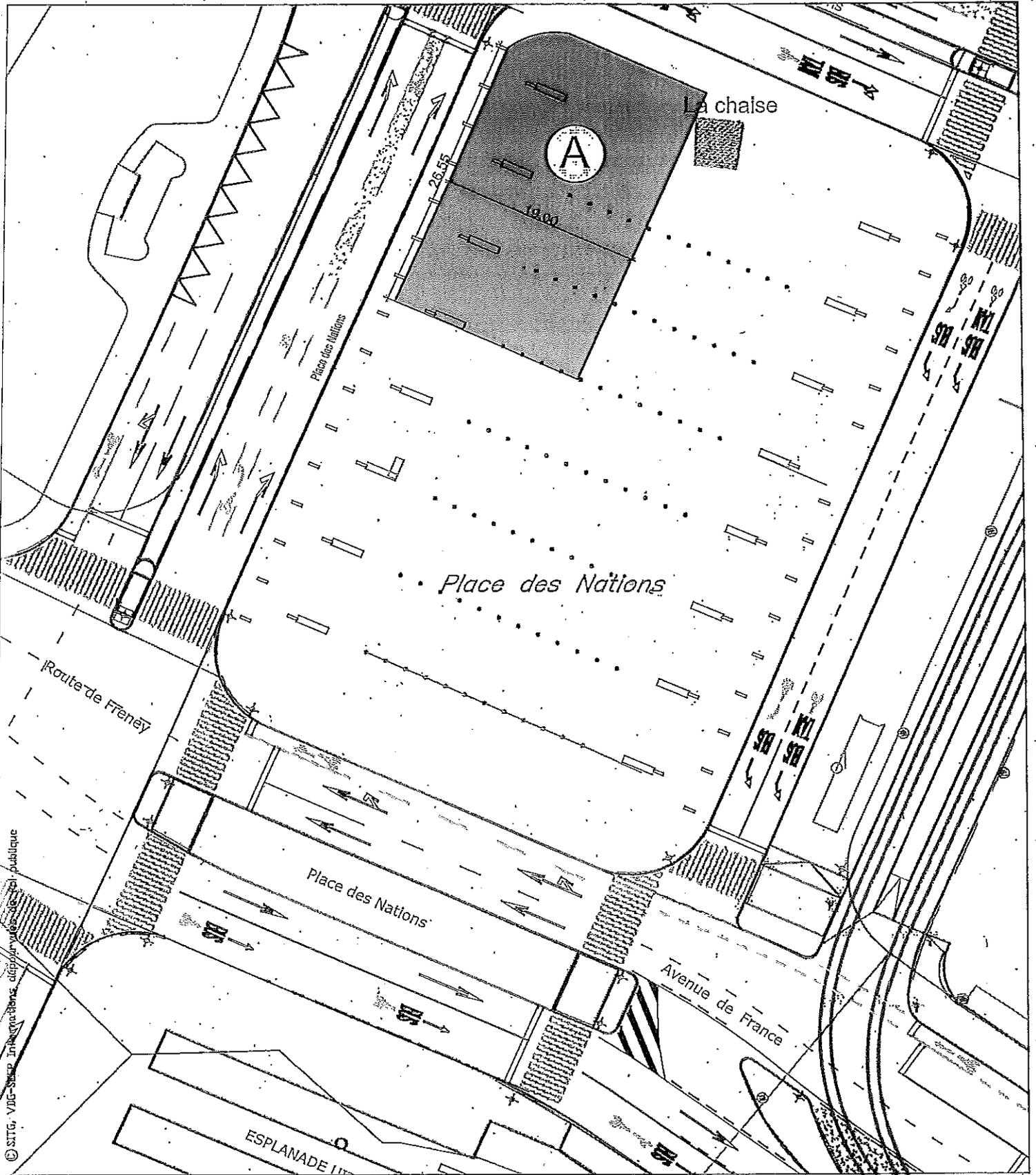
Le Chef d'Unité



Christophe LAMBELET

Annexe : - un plan de localisation

Copie : - Département de la sécurité et de l'économie



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

29, boulevard Helvétique, c.p. 3737, 1211 GENEVE 3 Unité géomatique Tél. +41 22 418.61.00/Fax +41 22 418.61.01

TITRE : PLACE DES NATIONS " Rassemblement "		ECHELLE : -	
N° : onglet_A4_nations_secteur_A		SECTEUR GESTIONNAIRE : CHARMILLES-2	DESSINE PAR : EG
N° PLAN : js:\data\groupes\mapinfo-cartographie\dao\manifestations\nations_2013		SECTEUR ILOTIER APM : 53	DATE : 23.01.2013